RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT

Grand tirage des Fêtes 2026 – Au profit de la Fondation de la Cité-des-Jeunes

1. ORGANISATEUR DU TIRAGE

La Fondation de la Cité-des-Jeunes organise ce tirage sous licence de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ). Les fonds amassés seront versés à la Fondation. Chaque billet acheté donne au participant une chance de gagner l'un des lots offerts.

2. ADMISSIBILITÉ

Le tirage est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus qui réside au Québec. Les employés de la Fondation de la Cité-des-Jeunes, les membres de son conseil d'administration, leurs conjointes ou conjoints ainsi que leurs enfants majeurs ne peuvent pas participer au tirage.

3. DÉROULEMENT DU TIRAGE

Le tirage aura lieu le 14 décembre 2026 à 12 h, à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes. Chaque billet correspond à une chance de gagner. Le tirage sera effectué sous la supervision d'un administrateur de la Fondation de la Cité-des-Jeunes, en présence d'un témoin indépendant. Le tirage sera filmé le 14 décembre 2026 et publié sur Facebook à midi.

4. BILLETS ET VENTE

Les billets sont vendus au coût de 10 $ chacun. La vente débute le 9 novembre 2026 à 9h30 et prend fin le 13 décembre 2026 à midi. Le nombre de billets offerts est illimité. Chaque billet acheté donne une chance de gagner; plus une personne achète de billets, plus elle a de chances de gagner. Les billets sont vendus en ligne, seulement, sur le site Web de la Fondation. Grand Tirage des Fêtes - Fondation de la Cité-des-Jeunes

5. PRIX

5.1 — Attribution et conditions des prix

Avant le tirage, chaque prix sera associé à un numéro distinct. Pour chaque gagnant, deux éléments seront tirés au sort : d'abord un billet gagnant, puis un numéro de lot. Une fois tiré, le billet gagnant et le lot associé seront retirés des tirages suivants. Si le gagnant a acheté plusieurs billets, ses autres billets demeureront admissibles aux tirages suivants. Une même personne pourra ainsi gagner plusieurs prix, chacun avec un billet distinct. Le gagnant recevra obligatoirement le prix correspondant au numéro tiré. Il ne pourra ni choisir son prix ni demander qu'un autre prix lui soit attribué. Les prix doivent être acceptés tels quels; ils ne sont ni transférables ni échangeables contre de l'argent. Les conditions propres à chaque prix doivent être respectées par le gagnant. La Fondation de la Cité-des-Jeunes n'est pas responsable des restrictions, des disponibilités ou des modifications imposées par les partenaires qui offrent les prix.

5.2 — Valeur et description des prix

Valeur totale des prix : 4 080 $
Répartis en 25 lots à tirer
Détails des lots et conditions sur la page web : Grand Tirage des Fêtes - Fondation de la Cité-des-Jeunes

6. REMISE DE PRIX

6.1 — Avis et ramassage

Le gagnant sera contacté le jour-même du tirage, soit le 14 décembre 2026. Il devra communiquer avec la fondation pour réclamer son lot gagné aux coordonnées ci-bas. Le lot pourra être récupéré à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes, située au 400, avenue Saint-Charles, à Vaudreuil-Dorion, du 14 au 18 décembre 2026 et du 5 au 8 janvier 2027, de 9 h à 16 h 30 (jusqu'à 19 h les 17 décembre 2026 et 6 janvier 2027). Une pièce d'identité avec photo sera requise pour identifier le gagnant.

6.2 — Prix non réclamés ou non récupérés

Le gagnant devra réclamer son lot au plus tard le 8 janvier 2027. À défaut de le réclamer dans ce délai, il perdra son droit au prix. La Fondation se réserve alors le droit de disposer du prix non réclamé.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

La Fondation de la Cité-des-Jeunes se réserve le droit d'annuler ou de modifier le tirage en cas de force majeure. En participant au tirage, le gagnant autorise la Fondation à utiliser son nom et son image à des fins promotionnelles liées au tirage, sans autre compensation. Toute décision de la Fondation de la Cité-des-Jeunes concernant ce tirage est finale et sans appel.

8. RENSEIGNEMENTS

Pour toute question concernant le tirage, ou pour réclamer votre lot, veuillez communiquer avec Joannie Noël, chargée de projets – Développement et partenariats. Téléphone : 514 916-0435. Courriel : mobilisation@fondationcdj.com.

Numéro de licence de la RACJ : L-06502
Fondation de la Cité-des-Jeunes
400 avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, J7V 6B1
Téléphone : 450.319.1192
www.fondationcdj.com